



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

Avis de Publicité relatif à une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime (DPM)

Commune de BOUENI

Une demande d'AOT a été déposée à la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Mayotte le 05/08/2018, relative à un restaurant.

Les activités envisagées consistent en l'installation des équipements, sur une superficie totale de 2906 m², conformément au plan joint sur une partie de la parcelle AN/130 à BOUENI.

Les conditions d'occupation du DPM sont les suivantes :

- l'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location,
- l'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans l'AOT,
- les installations seront autorisées pour une durée de 5 ans. A échéance de cette durée, les installations devront être démontées et le DPM remis en état.
- l'autorisation n'est pas constitutive de droits réels,
- toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la préfecture, après passage en commission,
- la redevance annuelle relative à l'occupation est fixé, par la Direction Régionale des Finances Publiques, à un montant de 5931 € la première année.

Cas de manifestation d'intérêt spontanée, conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer un dossier complet de demande d'AOT avant le 20/11/2020 à 16h00 auprès de la DEAL de Mayotte, par courrier recommandé ou courrier électronique, aux adresses suivantes :

adresse postale : DEAL Mayotte, Service Unité Gestion Foncière, Terre plein de M'tsapéré 97600 MAMOUDZOU.

adresse électronique :

- rjja-eugene.clockers@developpement-durable.gouv.fr ;
- Aboudou.Aouladi@developpement-durable.gouv.fr ;

Annexe : plan

DEAL de Mayotte
Horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 14h00-17h00
B.P. 109 – Terre Plein de M'tsapéré
Standard : 02 69 61 12 54 – fax : 02 69 60 92 83

Département :
Mayotte

Commune :
BOUENI

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MAMOUDZOU
CENTRE DES IMPOTS FONCIER
DIRECTION REGIONALE DES
FINANCES 97600
97600 MAYOTTE
tél. 0269618142 -fax
cdif.mamoudzou@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AN
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/3000

Date d'édition : 15/10/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGM04
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

